

NIVEAU 4

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS FERMIERS

FORMATION PAR ALTERNANCE / CONTINUE



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT



© Gilles Bertrand

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir transformer différents produits alimentaires (*fruits et légumes, fromage, viande...*)
- Être capable de créer un procédé de fabrication et savoir monter et optimiser un atelier de fabrication
- Connaître les exigences sanitaires, savoir mettre un plan de contrôle en place et fabriquer des produits sains et sûrs
- Développer et acter une stratégie de commercialisation.

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

Formation ouverte aux :

- **demandeurs d'emploi,**
- **salariés d'entreprise,**
- **apprentis**

Souhaitant apprendre à fabriquer et diversifier des produits à la ferme.

QUELS MÉTIERS POSSIBLES APRÈS LA FORMATION ?

- Producteur fermier ;
- Auto entrepreneur agricole ;
- Salarié agricole pour la transformation de produits alimentaires ;
- Technicien au Service de remplacement et contrôle laitier ;
- Responsable ou salarié d'un magasin de produits de terroirs.

CHIFFRES CLÉS EN 2021



91%
de réussite



57%
de satisfaction

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER

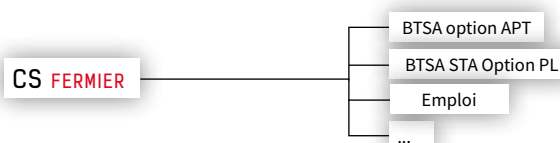
- Organisation et participation à la production, la transformation et la commercialisation des produits fermiers.
- Transformation dans le respect de la réglementation.
- Vendre et proposer ses produits de manière attractive en adéquation avec les besoins de la clientèle ciblée.

PRÉ-REQUIS

Diplôme ou titre homologué de niveau 4 :

- Du brevet professionnel, option « Responsable d'Exploitation Agricole »
- Du brevet professionnel, option « Productions Horticoles »
- Du brevet professionnel, option « Responsable d'Exploitation Aquacole Maritime Continentale »
- Du baccalauréat professionnel option « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole »
- Du baccalauréat professionnel option « Productions Horticoles »
- Du baccalauréat professionnel « Bio-Industries de Transformation »
- Du brevet de technicien agricole option « Production »
- Du brevet de technicien agricole option « Commercialisation et Services », spécialité commercialisation
- ou, sur décision de la DRAAF d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives.

POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES



NIVEAU 4

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS FERMERS

CONTENU DE LA FORMATION (553 HEURES POUR LES APPRENTIS / 735 HEURES POUR LA FORMATION CONTINUE)

BLOC 1	ÊTRE CAPABLE D'ORGANISER LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FERMERS
BLOC 2	METTRE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION POUR DES PRODUITS FERMERS DANS LE RESPECT DE L'HYGIÈNE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DU TRAVAIL
BLOC 3	METTRE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION POUR DES PRODUITS FERMERS

DURÉE

- 1 an par alternance avec 1/3 au centre de formation et 2/3 en entreprise
- 9 mois en formation continue

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques, FOAD, travaux pratiques, études de cas, visites d'entreprises, conditions réelles de situation professionnelle de transformation, immersion professionnelle au sein des ateliers, pluridisciplinarité...

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Supports de formation adaptés selon les handicaps
- Progression et activités pédagogiques adaptées à l'apprenant
- L'ENILV est engagé dans le référentiel H+ FORMATION, démarche qualitative de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

LIEU DE LA FORMATION

La Roche-sur-Foron (74)

TARIFS

- **Formation par Apprentissage** : Financement par l'OPCO de l'entreprise
- **Formation Continue** : Plusieurs financements possibles : Pôle Emploi, Région, Transition Pro, CPF, OPCO...
Tarif à partir de 9,15 euros de l'heure. Nous contacter pour un devis précis. Des frais d'équipements pédagogiques éventuels sont à prévoir.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Passage d'entretien d'évaluation.
- Dispensé dans le cadre d'Unités Capitalisables Nationales (ou blocs de compétences) au nombre de 3.
- Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Pour avoir le diplôme, il faut obtenir la totalité des UC.
- Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant au minimum 5 ans (sauf pour les formations continues).

MODALITÉS D'ADMISSION

- Dossier et lettre de motivation (*mars - août*)
- Entretien de motivation et test de positionnement (*mars - août*)
- Rentrée (*septembre*)

Pour la recherche d'une entreprise d'alternance, un suivi et un appui individuels sont proposés jusqu'à la signature du contrat, nous contacter.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- **Restauration** : self-service du lundi au vendredi
- **Hébergement** : internat possible toute l'année

ACCESSIBILITÉ

- **en train** : gare SNCF à 5 min
- **en voiture** :
Autoroute à 3 min
Voie rapide à 3 min



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT

M02.IN14

CFPPA La Roche-sur-Foron

212, rue Anatole France - CS 30141 - 74805 La Roche-sur-Foron Cedex
Tél. 04 50 03 47 13
cfppa.la-roche-sur-foron@educagri.fr

www.enilv74.com



MISE À JOUR 10/2021

Page 2/2